

que ces impôts qui frappent les fourneaux de cuisine. Évidemment, si l'on répond que c'est destiné à réduire l'usage de l'acier, il serait peut-être intéressant alors si le ministre ou quelqu'un de compétent pour parler au nom du ministère nous disait pourquoi, par exemple, il n'y a pas d'impôt de ce genre à l'égard des classeurs, où il entre plus d'acier que dans n'importe quelle des armoires assujéties à cet impôt mais servant dans les demeures privées. Tandis que nos forêts sont si riches et qu'il ne paraît pas y avoir de sérieuse pénurie de bois, il me semble que nous devrions décourager l'emploi d'acier pour la fabrication de classeurs et de caisses de ce genre plutôt que de restreindre la fabrication de glacières, de lessiveuses et d'objets dont les gens se servent dans leurs foyers.

Le projet de loi à l'étude renferme ces dispositions. Elles sont mauvaises et voilà pourquoi une opposition générale au projet de loi se justifie, même si le bill peut comporter certains caractères tout à fait fondés. Puis nous revenons à la taxe de vente. Le ministre lui-même a bien précisé que même si une taxe peut se justifier jusqu'à un certain point, il arrive un point où il n'est plus sage de la relever. Lorsque certains députés ont prétendu qu'on aurait pu augmenter la taxe sur les spiritueux, le ministre a expliqué qu'il arrive un point où un impôt de ce genre cesse d'être judicieux. Ce disant, il reconnaissait qu'un impôt peut se motiver dans l'esprit du Gouvernement jusqu'à un certain point, mais que, passé ce point-là, il cesse d'être un impôt judicieux.

Je ne suis pas prêt à reconnaître le bien-fondé de la taxe de vente, peu importe à quel point elle est passée dans nos mœurs. Nous savons tous qu'il est parfois difficile de se débarrasser de certaines habitudes enracinées depuis des années. Mais si le Gouvernement estime qu'il a atteint le point où il ne serait pas sage d'accroître la taxe sur les spiritueux, il me semble que nous en sommes également au point où ce principe devrait s'appliquer avec autant de force aux articles d'usage quotidien, que les gens sont obligés d'acheter en cette époque d'inflation croissante.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, la seule façon de démontrer que nous nous opposons à une nouvelle majoration de 25 p. 100 de la taxe de vente, c'est d'appuyer la proposition d'amendement qui invite la Chambre à ne pas poursuivre l'examen du bill. Voilà la proposition dont la Chambre est saisie. J'espère qu'elle sera appuyée par un certain nombre de membres du parlement qui ne siègent pas du même côté que nous. La déclaration relative à l'excédent du premier mois démontre que le Gouvernement peut se dispenser de

cette taxe inflationniste, qui frappe surtout les gens qui sont le moins en mesure de l'acquitter, qui pèse surtout sur les pauvres. L'excédent dont le Gouvernement dispose en un seul mois est presque égal au montant qu'il prélèvera au moyen de cet impôt. J'espère donc que d'autres députés que ceux qui ont déjà appuyé le projet d'amendement, élèveront la voix au nom de leurs commettants, qui ne devraient pas être appelés à acquitter cette taxe.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Avant la mise aux voix, je me permets de prendre une couple de minutes du temps de la Chambre. Il convient de se rappeler que depuis un peu plus de quatre mois que nous sommes en session, l'indice du coût de la vie est monté de 9.5 points. Je prie la Chambre de comparer la hausse survenue en ces quatre mois à celle qui s'est fait sentir pendant quatre ans, de 1941 à 1945, alors que la majoration n'a été que de 7.8 points. Cette année, en quatre mois, la hausse a été plus marquée que durant quatre années entières sous la réglementation des prix. Cela démontre que notre parti a raison de prétendre que la réglementation des prix et les subventions s'imposent. Nous demandons une fois de plus qu'on y ait recours. Le Gouvernement en a le pouvoir et selon nous il devrait l'exercer. Au moment où nous sommes saisis d'un bill qui, entre autres choses, propose la majoration de la taxe de vente, il me semble que le Parlement devrait au moins, en vue d'enrayer la hausse des prix, rejeter ce projet de majoration de la taxe de vente. C'est parce que l'amendement dont la Chambre est saisie est de nature à lui permettre de manifester son opposition à la majoration de la taxe de vente, que je soutiens qu'il faut l'appuyer.

M. J. L. Gibson (Comox-Alberni): Moi aussi j'ai appuyé le budget lorsqu'il a été adopté, mais après avoir entendu les arguments invoqués ce soir, je crois que la thèse du député de Greenwood (M. Macdonnell) a du bon. Il n'y a pas longtemps que je siège à la Chambre, n'y étant entré qu'en 1945, mais il me semble qu'au cours de cette période, on a prélevé des contribuables canadiens environ 1 milliard et demi de plus que le Parlement n'avait autorisé. Je l'avoue, il convient probablement de féliciter le ministre des Finances (M. Abbott) d'avoir réalisé cet excédent. Je reconnais qu'il est probablement sincère lorsqu'il affirme qu'il ne l'avait pas prévu et que ses conjectures étaient sincères. Mais, à vrai dire, je conçois très difficilement que le ministre et les fonctionnaires extrêmement compétents qui l'aident à préparer le budget se trompent tellement dans leurs calculs. Son-